

PROFESSIONNELLES PAR L'HEXANE



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
Polynévrites, avec troubles des réactions électriques	Travaux de collage, notamment sur cuir ou matière plastique, avec des produits contenant de l'hexane

Quelle est la nuisance ?

L'hexane ou n- hexane, est un hydrocarbure saturé qui se présente sous la forme d'un liquide assez volatil fréquemment utilisé en tant que solvant. Il faut le distinguer des méthylpentanes et les diméthylbutanes qui font partie de la même famille mais ne sont pas visés par le tableau.

Son numéro CAS est le 110-54-3.

Il est considéré comme nocif par la classification CLP (qui concerne les produits chimiques) qui note qu'il est toxique pour l'Homme et les milieux aquatiques, irritant pour la peau, et inflammable.

S'agissant d'un liquide volatil, l'exposition par l'hexane peut avoir lieu principalement par les voies inhalatoire et cutanée.

Comment reconnaître l'affection ?

Une polynévrite est une affection atteignant plusieurs nerfs périphériques. Celle au n-hexane touche de façon symétrique les fibres sensibles, motrices et végétatives des nerfs atteints. Elle se manifeste d'abord par des troubles distaux symétriques de la sensibilité : diminution de la perception tactile, thermique des extrémités (pieds et mains), perte de la perception des vibrations, de la douleur et du sens de position, ainsi qu'une disparition des réflexes ostéotendineux.

Par la suite, les troubles sensitifs s'étendent et s'accompagnent de troubles moteurs : faiblesse à la marche, à la préhension des objets, diminution de la force musculaire segmentaire à l'examen et à terme, réduction du volume des muscles (amyotrophie).

Quelles sont les professions exposées ?

Les professions exposées sont celles dans les domaines d'activité suivants :

- Industrie chimique : synthèse organique (solvant du milieu réactionnel)
- Extraction des huiles végétales (telles que soja, colza, cacahuète...)
- Industrie pharmaceutique
- Industrie du caoutchouc ou des polymères (milieu réactionnel)

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles. Elle s'articule autour des points suivants :

- Substitution du composé par un autre présentant une toxicité moindre ou par un procédé pas ou moins dangereux
- Si impossible, mise en place de mesures de prévention collective : adaptation du procédé pour limiter les contacts entre les opérateurs et le polluant (automatisation, mécanisation...), diminution des émissions de polluant (captage au plus près de la source d'émission, encoffrement...), stockage de quantité minimum...
- Utilisation d'un système clos, supprimant ainsi la majorité, voire la totalité, des expositions possibles
- Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les travaux exceptionnels et de courte durée et lorsque les mesures de protection collective sont insuffisantes ou impossibles à mettre en oeuvre

NB : Les mesures de prévention collective doivent avoir priorité sur les mesures de prévention individuelles

- Ces EPI peuvent être :
 - Des gants en nitrile ou en alcool polyvinyle (PVA) qui apportent une protection cutanée suffisante pour la manipulation d'hexane
 - Un appareil de protection oculaire : lunettes, visière...
 - Appareil de protection respiratoire adapté : cartouche filtrante de type A pour les vapeurs, et type AP2 lorsqu'un aérosol est utilisé
- Instruction du personnel sur les risques présentés par ce composé et sur les précautions à prendre aux postes de travail
- Respect des mesures d'hygiène : ne pas fumer, manger ou boire sur les lieux de travail
- Définition et diffusion des procédures d'urgence

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'exams médicaux :

- Examen initial : Il vise à informer du caractère nocif de l'hexane et de son risque de pénétration respiratoire et cutanée ainsi qu'à vérifier qu'il n'y a pas de signes neurologiques périphériques préexistants qui seraient une contre indication à l'exposition à l'hexane
- Examen périodique : Il a pour but d'évaluer l'exposition individuelle par programmation d'une surveillance biologique appropriée et de rechercher des signes d'atteinte sensitive des nerfs périphériques